

85.8.2 - INSCRIPTION AUX TOURNOIS: RESPONSABILITES ET DEVOIRS

1. Responsabilité du joueur

La taxe d'inscription à un tournoi est dûe par tout joueur inscrit, qu'il se présente ou non à ce tournoi. Seuls sont exemptés de la taxe d'inscription les joueurs qui:

1. 8 jours avant le début du tournoi, avertissent directement et personnellement l'organisateur qu'ils se désistent.
2. N'ont pu participer au tournoi pour une raison indépendante de leur volonté (accident, maladie, etc..) et peuvent présenter un justificatif valable.

2. Responsabilité des sections

Les sections sont responsables, vis-à-vis des organisateurs du tournoi, du paiement des inscriptions dûes par leurs membres.

Il leur appartient d'obtenir de leurs membres le remboursement des versements effectués.

3. Procédure

L'organisateur de tournoi doit communiquer le(s) cas d'absence non motivée au Président Sportif SB dans le délai de 7 jours suivant la fin de son tournoi.

Le Président Sportif SB adresse à chaque section concernée le(s) nom(s) du/des joueur(s) fautif(s), de même qu'une facture pour le montant total dû à l'organisateur par la section (facture payable dans un délai de 30 jours).

Ce règlement a été entériné par la Commission Sportive réunie le 20 juin 2001.



Louis Pari
Président.sportif Swiss Bowling